



D.2018.07.11.10.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

10 - COMMUNICATION

10.4 - Partenariat et convention entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'association des Etoiles et des Ailes organisatrice du « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes ». Approbation et autorisation de signer la convention n° 2018-1061.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Le « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes » se tiendra les 29 et 30 septembre 2018 sur le site de l'Aéroport de Franczal.

Dans ce cadre, la spécificité de la manifestation et les volumes de spectateurs attendus (entre 10000 et 25000 personnes) ont favorisé la mise en place d'un périmètre de sécurité, d'un plan de circulation adaptés et uniquement accessible via des navettes de transports publics depuis le Centre Commercial de Carrefour Portet vers Aéroport de Toulouse Franczal et retour.

Les organisateurs ont sollicité Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour assurer la mise en place du dispositif navettes sur la journée du dimanche 30 septembre. Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

I - ENGAGEMENTS DE TISSEO COLLECTIVITES

1. Dispositif navettes exceptionnel (hors coût kilomètres supplémentaires)

Tisséo Collectivités s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » suivant mis en œuvre par TISSEO Voyageurs:

Le coût de la mise en place du dispositif « navettes » est arrêté à la somme de **13 805.92 H.T.** (Treize mille huit cent cinq euros quatre-vingt douze centimes hors taxes), soit **15 186.51 € TTC** (Quinze mille cent quatre-vingt-six euros cinquante et un centimes toutes taxes comprises) – hors coût kilomètres supplémentaires

Itinéraire : Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Franczal et retour.

Parcours Navettes aller/retour : Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Franczal

Horaires : 9h00 à 20h00

Fréquence : 7 minutes

Ressources pour ce parcours : 20 conducteurs avec des bus articulés + 2 encadrants

2- Diffusion d'annonce sonore / Réseau Métro Tisséo

COUT NUL

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B du 17 au 29 septembre 2018.

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à assurer la réalisation du spot audio avant le 2 septembre 2018 et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

II – ENGAGEMENTS DE TISSEO Voyageurs

Tisséo Voyageurs s'engage à assurer la mise en place du dispositif « navettes » tel que défini à l'article I-1 ci-avant, et pris en charge par Tisséo-Collectivités.

III – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 2 septembre 2018 et prendre à sa charge les frais liés aux duplications des annonces.
- Assurer la visibilité du logo de Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation,
- Assurer l'insertion d'une page de publicité Tisséo Collectivités dans le programme officiel de la manifestation,

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-10-4D-
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

- Accueillir en exposition un ou deux bus de l'ASPTUIT, ainsi que peut-être, une reproduction d'une cabine téléphérique avec la réalité virtuelle.
- Mettre à la disposition de Tisséo Collectivités un stand sur le village exposant, une tente de 25 m2, 12 Accès parking VIP ainsi que 12 badges personnalisés,
- Fournir 100 invitations (entrée générale) pour Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

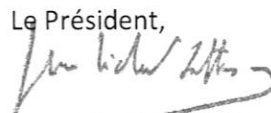
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'association des Etoiles et des Ailes.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget de SMTC-Tisséo.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

**CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
N°2018-1061**

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à cet effet, par délibération n° D.2018.07.11.10.4 du 11 juillet 2018,

Ci-après désigné par les termes « TISSEO COLLECTIVITES »

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TISSEO, sis 4 impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1, et représenté par son Directeur Général Monsieur Thierry WISCHNEWSKI dûment habilité à cet effet,

Ci-après désigné par les termes « TISSEO VOYAGEURS»

L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES déclarée auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne sous le numéro W313014003, ayant son siège à Blagnac (31706), Mairie de Blagnac, Place Jean-Louis Puig, représentée par sa Présidente, Madame Catherine GAY.

Ci-après dénommée « ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES»

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le « Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes » se tiendra les 29 et 30 septembre 2018 sur le site de l'Aéroport de Franczal.

- Dans ce cadre, la spécificité de la manifestation et les volumes de spectateurs attendus (entre 10000 et 25000 personnes) ont favorisé la mise en place d'un périmètre de sécurité, d'un plan de circulation adaptés et uniquement accessible via des navettes de transports du Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Franczal et retour.

Les organisateurs ont sollicité Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour assurer la mise en place du dispositif navettes sur cette journée.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-10-4D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif lié à l'organisation des navettes est d'assurer l'accès des spectateurs à la manifestation de la manière la plus fluide possible et dans des conditions de sécurité vérifiées.

Une étude a été réalisée par les services de Tisséo-Collectivités et par ceux de Tisséo-Voyageurs afin d'élaborer une proposition technique optimisée en moyens. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un service de navettes afin d'assurer l'accès au Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes et les engagements de chaque partie.

ARTICLE II – ENGAGEMENTS DE TISSEO-COLLECTIVITES

1. Dispositif navettes exceptionnel

Tisséo Collectivités s'engage à assurer la prise en charge financière du dispositif « navettes » suivant mis en œuvre par Tisséo Voyageurs:

Itinéraires :

- Parcours Navettes aller/retour : Centre Commercial de Carrefour Portet - Aéroport de Toulouse Matabiau

Horaires : 9h00 – 20h00

Fréquence : 7 minutes

Ressources pour ce parcours : 20 conducteurs avec des bus articulés + 2 encadrants.

Le coût de la mise en place du dispositif « navettes » est arrêté à la somme de **13 805.92 H.T.** (Treize mille huit cent cinq euros quatre-vingt douze centimes hors taxes), soit **15 186.51 € TTC** (Quinze mille cent quatre-vingt-six euros cinquante et un centimes toutes taxes comprises) – hors coût kilomètres supplémentaires

2- Diffusion d'annonce sonore / Réseau Métro Tisséo

Une annonce sonore assurant la promotion de l'événement sera diffusée dans les stations de métro des lignes A et B du 17 au 29 septembre 2018.

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à assurer la réalisation du spot audio et la prise en charge des frais liés à la duplication du message.

ARTICLE III – ENGAGEMENTS DE TISSEO-VOYAGEURS

TISSEO Voyageurs s'engage à assurer la mise en place du dispositif navettes exceptionnel tel que défini à l'article II-1 ci-avant, et pris en charge financièrement par Tisséo Collectivités.

ARTICLE IV – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DES ETOILES ET DES AILES

L'association des Etoiles et des Ailes s'engage à :

- Fournir le support audio sur lequel sera enregistrée l'annonce sonore avant le 2 septembre 2016 et prendre à sa charge les frais liés aux duplications des annonces.
- Assurer la visibilité des logos Tisséo-EPIC et SMTC-Tisséo sur l'ensemble des supports de communication de la manifestation,
- Assurer l'insertion d'une page de publicité SMTC-Tisséo dans le programme officiel de la manifestation,
- A accueillir en exposition un ou deux bus de l'ASPTUIT, ainsi que peut-être, une reproduction d'une cabine téléphérique avec la réalité virtuelle.
- Mettre à la disposition du SMTC-Tisséo un stand sur le village exposant, une tente de 25 m2, 12 Accès parking VIP ainsi que 12 badges personnalisés,
- Fournir 100 invitations (entrée générale) pour le SMTC-Tisséo et Tisséo-EPIC.

ARTICLE V – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du Meeting Aérien des Etoiles et des Ailes ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 30 septembre 2018 (minuit) ou cas de résiliation prévu à l'article VI.

ARTICLE VI – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée de plein droit par chacune des parties en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles ou en cas d'annulation de la manifestation.

ARTICLE VII – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour Tisséo Collectivités
Le Président,

Pour l'Association des Etoiles et des Ailes,
La Présidente,

Pour Tisséo Voyageurs,
Le Directeur Général

Jean-Michel LATTES

Catherine GAY

Thierry WISCHNEWSKI

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-10-4D- DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
